

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRIE DE BAGRE

N° Réf : 76/19/TAK/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	<i>11</i>
	3.2.2. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	<i>11</i>
	3.2.3. <i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	<i>12</i>
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
	3.3.1. <i>Echantillonnage.....</i>	<i>13</i>
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché.....</i>	<i>13</i>
	a- Contrôles préliminaires d'ordre général	13
	b- Préparation du marché	14
	3.3.3. <i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	<i>14</i>
	a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	14
	b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu	14
	c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu	14
	d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	15
	e- Dossier d'appel à concurrence.....	15
	f- Présentation des offres.....	15
	g- Réception des offres	15
	h- Ouverture des offres	16
	i- Evaluation des offres et attribution	16
	j- Approbation des travaux de la CAM	16
	k- Signature et approbation du Contrat de marché.....	16
	3.3.4. <i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	<i>17</i>
	a- Réception et règlement du marché	17
	b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	17
	3.3.5. <i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	<i>17</i>
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	17
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE	17
IV.	ANNEXES.....	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante
AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accélééré
AOO : Appel d'Offres Ouvert
AOR : Appel d'Offres Restreint
ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique
CAM : Commission d'Attribution des Marchés
CC : Consultation de Consultant
CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP : Cahier des Charges Techniques Particulières
DAC : Dossier d'Appel à Concurrence
DAO : Dossier d'Appel d'Offres
DC : Demande de Cotation
DCF : Demande de Cotation Formelle
DCNF : Demande de Cotation Non Formelle
DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
DMP : Direction des Marchés Publics
DPA : Demande de Proposition Allégée
DPro : Demande de Proposition
DPx : Demande de Prix
DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers
ED : Entente Directe
EDS : Entente Directe Spécifique
ISA : International Standard Audit
MI : Manifestation d'Intérêt
N/A : Non Applicable
ORD : Organe de Règlement des Différends
PI : Prestation Intellectuelle
PPM : Plan de Passation des Marchés Publics
PRM : Personne Responsable des Marchés
TDR : Termes de Référence
TTC : Toutes Taxes Comprises
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2019 de la Mairie de BAGRE a été marquée par la passation de **30 marchés publics** pour un montant global de **101 396 660 FCFA** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **03 marchés publics d'une valeur globale de 25 847 345 FCFA**, soit un taux de représentativité de **10,00%** en termes de volume des marchés et **25,49 %** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	30	101 396 660	03	25 847 345	10	25,49

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle à priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

**Monsieur le
Maire de la Commune de BAGRE**

A

**Monsieur le
Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2019**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2019 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 26% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	La totalité des marchés communiqués par l'autorité contractante a été passée selon des procédures peu ou non compétitives (DC, CC, DCNF, DPX, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (I)	07 irrégularités par rapport au code des marchés publics

	<u>Commentaires</u>
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	16 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics.
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés, aucune anomalie n'a été relevée
Sur le respect des délais	Sur ce point, la mission n'a pas pu exploiter de façon significative la fiche renseignée des appréciations des délais pour défaut de certaines pièces clés pouvant nous renseigner sur les dates relatives aux procédures des passations des marchés

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation respective de la PRM et de la structure en charge du contrôle à priori pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Sur la base des entretiens réalisés avec le Secrétaire Général de la Mairie et le Comptable, il est ressorti que le poste de la PRM est exercé par le Secrétaire Général de la Mairie. Il occupe ce poste par défaut car la Commune est confrontée à une insuffisance de ressources financières pour un recrutement supplémentaire.

La mission a donc relevé que le poste de la PRM est occupé par une personne qui ne dispose pas d'acte de nomination.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - Une faiblesse dans le stockage des documents archivés est à relever et se matérialise par une forte insuffisance du matériel d'archivage tels que les armoires de stockage, bacs, palettes... ;
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
 - Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles de la Mairie de BAGRE tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), il convient de relever que l'AC ne dispose pas d'un dispositif efficace de suivi de la mise œuvre du PPM. Il n'y a pas de preuve de réunion relative au suivi des processus de la commande publique, ni la tenue d'un fichier des marchés. Cependant, nous relevons l'existence d'un registre qui ne nous renseigne pas sur l'exhaustivité des offres reçues sous revue. Aussi, ce registre est tenu avec des sauts de pages.

Cette situation n'est pas de nature à garantir une transparence totale dans les procédures de passation des marchés.

- ✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID).
- ✓ La mission n'a enregistré aucune preuve de transmission des états d'exécution mensuels consolidés du PPM à la structure chargée du contrôle (article 2 de l'arrêté 2017_393).

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- L'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- L'archivage électronique des pièces liées aux marchés ;
- La mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés ;
- La tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception, les PVs de réunions des organes et les registres cotés, paraphés et sans ratures pendant la période sous revue ;
- L'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés
- L'élaboration et à la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 26%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori ;

- Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM ;
- Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget.

Pièces d'ordre spécifique à chaque marché

- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du dossier de demande de prix (DDP) à la Direction Régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DR-CMEF) (cf. marché 3) ;
- Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs (cf. marchés 1 ,2 et 3) ;
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (cf. marché 3) ;
- Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis ;
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi des contrats aux titulaires pour enregistrement ;
- Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM (cf. marché 3) ;
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC ;
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction Régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DR-CMEF) (cf. marché 3) ;
- Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. *Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue*

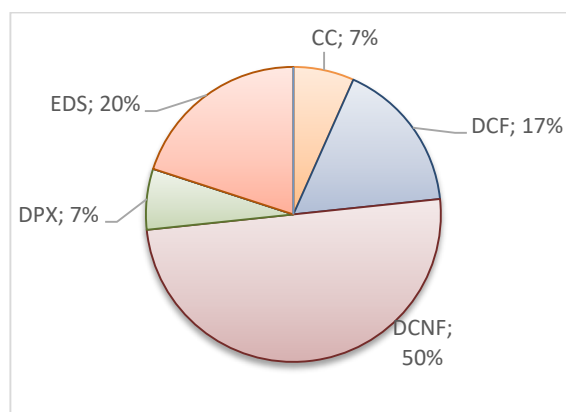
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DC	5	17
CC	2	7
EDs	6	20
DCNF	15	50
DPX	2	6
Total	30	100

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



La procédure la plus utilisée au titre de l'exercice 2019 est la demande cotation qui a permis de passer 67% des marchés. Elle est suivie par l'entente directe spécifique qui représente 20% en termes de marchés passés. Nous relevons que la quasi-totalité des marchés ont été passés selon une procédure très peu concurrentielle ou par entente directe. Par ailleurs, notons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle n'a pas été utilisée au titre de l'année 2019.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DPX	1	21 868 870
DC	2	3 978 475
Total sélectionné	3	25 847 345
Total communiqué	30	101 396 660
%	10	25,49

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur quatre **(03) marchés** d'une valeur globale de **25 847 345 FCFA**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

RI à R8

Observations

La mission a relevé :

- L'absence de l'avis du comité chargé de l'examen du PPM ce qui est contraire aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2017_393. En effet, la session relative à la réunion du comité se tient, mais n'est pas assortie d'un rapport relatif à leur avis ;

- L'absence de la preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori ;
- L'absence des preuves d'expressions de besoins des services bénéficiaires conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2017_393. En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur ;
- Interpeller le comité chargé de l'examen du PPM à transmettre de façon formelle leur avis sur le projet de PPM. (Exiger la transmission du rapport du comité chargé de l'examen du PPM).

b- Préparation du marché

R9 à R11

Observations

La mission a relevé **que le libellé de l'objet de certains marchés passés au titre de la gestion budgétaire 2019 n'est pas clairement identifié dans le Plan de Passation des Marchés de l'exercice 2019. Il s'agit des marchés :**

- N° CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00006 relatif à l'acquisition de petits matériels et du matériel médico technique au profit des CSPS ;
- N° CO-BGR/04/03/02/00/2019/00026 relatif à la Construction de 3 salles de classe plus bureau, magasin et 1 bloc de latrines à 4 postes à l'école de Zabo Pouswaka.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller au respect du libellé de l'objet des marchés indiqué dans le PPM approuvé. Toute modification doit faire l'objet d'une révision préalable suivi respectivement d'une validation par la structure appropriée et de la publication.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

Non applicable

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observations d'ordre spécifique

Mode d'identification des fournisseurs consultés par l'Autorité Contractante dans les cas des procédures allégées non clairement établi en violation de l'article 72 du décret 2017-049.

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire de fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune anomalie sur ce point.

f- Présentation des offres

R49 à R53

Observation

La mission a relevé l'absence des actes d'engagement dûment signés par le représentant légal dûment habilité dans les offres des soumissionnaires des marchés (2 et 3) contrairement aux dispositions de l'article 94 du décret 2017_049.

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à la prise en compte dans la présentation des offres, d'un acte d'engagement dûment signé par le représentant légal dûment habilité.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé une défaillance dans la tenue du registre ou liste des offres réceptionnées. Ceci ne permet pas à la mission de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception de toutes les offres (Art 94 du décret 2017_049). En effet, les offres des marchés (1 & 2) de l'échantillon ne sont pas inscrites dans le registre d'enregistrement des offres réceptionnées.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence de la mention des plis reçus hors délais dans le PV d'ouverture des plis (art 97 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) ;
- Absence au niveau du PV d'ouverture des offres de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre contrairement à l'article 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID ;
- Les pièces obligatoires des offres des soumissionnaires ne sont pas paraphées par les membres de la commission et cela en violation de l'article 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures. Celles-ci devront être transcrites de façon littérale dans le PV d'ouverture des offres ;
- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai. En effet, même si l'autorité contractante a constaté l'absence de plis reçus hors délai, mention doit être faite dans le PV conformément aux textes en vigueur.
- le paraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des offres des soumissionnaires et de la fiche de synthèse de délibération des marchés soumis à son appréciation.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard de la qualité de l'organe délibérant en fonction des seuils prévus par ce dernier (art 127, 128 et 129 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) de la fiche synthèse soumise à notre appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

La mission n'a relevé aucune insuffisance au niveau de la signature et de l'approbation des contrats de marchés soumis à son appréciation.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

Rien à signaler

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre général

La mission a été limitée dans le cadre de l'appréciation des délais pour défaut de certaines pièces clés pouvant nous renseigner sur les dates relatives aux procédures des passations des marchés.

Recommandations :

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de tenir un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Travaux	la construction de 3 salles de classe plus bureau, magasin et 1 bloc de latrines à 4 postes à l'école de Zabo Pouswaka	21 868 870	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission a effectué un déplacement in situ et n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique des travaux réalisés.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Non applicable. Aucun marché n'a fait l'objet de plainte au titre de l'année 2019 parmi les marchés approuvés par la commune de BAGRE.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Listes des marchés communiqués

N°	Référence du marché	Date d'approbation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	Titulaire	N° IFU du Titulaire	Montant
1	CO- CBGR/04/01/09/00/2019/00001	20/05/2019	Acquisition de carburant pour mairie	Entente directe	F	Budg. Com.	SODHYFA	00036520F	9 448 850
2	CO- CBGR/04/01/09/00/2019/00002		Acquisition de carburant pour les CSPS	Entente directe	F	Transfert Etat	SODHYFA	00036520F	551 145
3	CO- CBGR/04/01/09/00/2019/00002	03/09/2019	Acquisition de vivres pour cantine scolaire du primaire	Entente directe	F	Transfert Etat	Groupement Nebnooma des Transformatrices		30 576 000
4	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00028	08/11/2019	Acquisition d'huile pour cantine scolaire du primaire (lot1)	Demande de Cotation	F		EDH	00105078L	6 048 000
5	CO- CBGR/04/01/02/00/2019/00029	08/11/2019	Acquisition d'huile et de vivres pour cantine du préscolaire (lot2)	DCNF	F		EDH	00105078L	350 000
6	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00010	17/07/2019	Entretien et réparation de véhicules à quatre roues de la mairie	Demande de Cotation	SC	Budg. Com.	SOPATHEC	00044243L	2 465 900
7	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00032		Entretien et réparation de véhicule 4 roues pour CSPS	Demande de Cotation	SC	Transfert Etat	00044243L	00044243L	
8	CO- BGR/04/01/04/00/2019/00013	20/05/2019	Acquisition de valeurs inactives au profit de la 9commune de Bagré	DCNF	F	Budg. Com.	ACCB	000126178 A	320 000
9	CO-BGR/04/03/02/00/2019/00026	09/12/2019	Construction de 3 salles de classe plus bureau, magasin et 1 bloc de latrines à 4 postes à l'école de Zabo Pouswaka	Demande de Prix	T	FPDCTet BUD COM	E.W.E		21 868 870
10	CO- BGR/04/02/07/00/2019/00027	27/09/2019	Suivi contrôle de construction de 3 salles de classe plus bureau, magasin et 1 bloc de latrines à 4 postes à l'école de Zabo Pouswaka	Consultation de consultants	PI	Budg. Com.	MARE MARTIAL		1 155 000
11	CO- CBGR/04/01/09/00/2019/00005		Achat de produits pharmaceutiques et vétérinaires pour les	Entente directe	F	Transfert Etat	CAMEG	00000785T	1 450 000

N°	Référence du marché	Date d'approbation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	Titulaire	N° IFU du Titulaire	Montant
			CSPS et service d'élevage						
12	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00004	17/06/2019	Achat de produits d'entretien pour la mairie	DCNF	F	Budg. Com.	MELFICE SYSTEMS SARL	00088693J	899 550
13	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00004	27/04/2019	Acquisition de produits d'entretien et de protection pour CSPS	DCNF	F	Transfert Etat	MELFICE SYSTEMS SARL	00088693J	999 835
14	CO- CBGR/04/01/0400/2019/00018	30/08/2019	Acquisition de fourniture de bureau pour la mairie	DCNF	F	Bud com, ressources transférées	J.B Faso Expertise	00064800V	969 250
15	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00021	30/08/2019	Acquisition de fourniture de bureau pour les CSPS	DCNF	F	Bud com, ressources transférées	J.B Faso Expertise	00064800V	242 700
16	CO- CBGR/04/01/02/00/2019/00007	13/05/2019	Acquisition d'imprimés et de registres pour les CSPS	DCNF	F	Budg. Com. Transfert Etat	MELFICE SYSTEMS SARL	00088693J	895 750
17	CO- CBGR/04/01/0400/2019/00020	19/08/2019	Acquisition de fournitures spécifiques pour la CEB de Bagré	Demande de Cotation	F	Budg. Com. Transfert Eta	J.B Faso Expertise	00064800V	2 928 475
18	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00032		Acquisition d'encres pour la mairie	DCNF	F	Budg. Com.	ACCB	000126178 A	990 000
19	CO- CBGR/04/01/02/00/2019/00032	22/10/2019	Acquisition de fournitures scolaires au profit de la CEB de Bagré	Demande de Prix	F	Transfert Etat	BO Service	001137255M	13 351 585
20	CO- CBGR/04/01/02/00/2019/00023	20/09/2019	Entretien et réparation de véhicule à deux roues de la Mairie de Bagré	DCNF	SC	Budg. Com.	E.S.A.F.	00089696F	572 000
21	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00015	23/08/2019	Entretien et réparation de véhicule à deux roues pour les CSPS	DCNF	SC	Transfert Etat	EKSAF	00045910H	369 000

N°	Référence du marché	Date d'approbation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	Titulaire	N° IFU du Titulaire	Montant
22	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00006	15/08/2019	Acquisition de petits matériels et du matériel médico technique au profit des CSPS	Demande de Cotation	F	Budg. Com. Transfert Etat	MELFICE SYSTEMS SARL	00088693J	1 050 000
23	CO- CBGR/04/01/09/00/2019/00003	24/02/2019	Fourniture de gaz pour les CSPS	Entente directe	F	Transfert Etat	SODHYFA	00036520F	978 000
24	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00024	20/09/2019	Acquisition d'autres sources d'énergie pour les CSPS	DCNF	F	Transfert Etat	E.S.A.F.	00089696F	520 000
25	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00030	21/10/2019	Entretien des équipements et installations solaires de la Mairie de Bagré	DCNF	SC	Budg. Com.	E.ZO.F	00042240 D	194 750
26	CO- CBGR/04/01/09/00/2019/00009	17/07/2019	Assurance de véhicules à quatre roues de la mairie	Entente directe	SC	Budg. Com.	SAHAM ASSURANCE	00004770V	416 000
27	CO- BGR/04/02/07/00/2019/00027	27/09/2019	Suivi contrôle de construction d'une fourrière à Bankako dans la commune de Bagré	Consultation de consultant	PI	Budg. Com.	MARE MARTIAL		250 000
28	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00022		Acquisition de plants au profit de la commune de Bagré	DCNF	F	Budg. Com.	E.S.A.F.	00089696F	599 000
29	CO-BGR/04/01/04/00/2019/00014	23/08/2019	Acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie de Bagré	DCNF	F	Budg. Com.	B.M.S	00041496U	500 000
30	CO- CBGR/04/01/04/00/2019/00035	17/12/2019	Acquisition de poteaux (pour terrains de foot), de grillages (pour fourrière) et de peinture à huile au profit de la mairie de Bagré	DCNF	F	Budg. Com.	E.S.A.F.	00089696F	417 000

Liste des marchés sélectionnés

N°	Référence du marché	Date d'apprbation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	Titulaire	N° IFU du Titulaire	Montant
1	CO-CBGR/04/01/0400/2019/00020	19/08/2019	Acquisition de fournitures spécifiques pour la CEB de Bagré	Demande de Cotation	F	Budg. Com. Transfert Eta	J.B Faso Expertise	00064800V	2 928 475
2	CO-CBGR/04/01/04/00/2019/00006	15/08/2019	Acquisition de petits matériels et du matériel médico technique au profit des CSPS	Demande de Cotation	F	Budg. Com. Transfert Etat	MELFICE SYSTEMS SARL	00088693J	1 050 000
3	CO-BGR/04/03/02/00/2019/00026	09/12/2019	Construction de 3 salles de classe plus bureau, magasin et 1 bloc de latrines à 4 postes à l'école de Zabo Pouswaka	Demande de Prix	T	FPDCTet BUD COM	E.W.E		21 868 870

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues			Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		1 DC	2 DC	3 DPX			
N° dans l'échantillon=====>							
Pièces d'ordre général							
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA				1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu				1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales				1	1	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures				0	0	#DIV/0!
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue				1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils communautaires				0	0	#DIV/0!
7	Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori				0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM				0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget				0	1	100%
SOUS TOTAL =====>					4	7	43%
Pièces spécifiques à chaque marché							
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	1	3	3	0%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	0	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	N/A	1	1	1	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	1	1	1	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	N/A	1	1	1	0%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	0	0	0	0	2	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	N/A	0	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	1	1	3	3	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	0	0	0	2	100%
20	PV d'ouverture des offres	1	1	1	3	3	0%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	1	1	3	3	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	0	0	1	1	3	67%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N/A	N/A	0	0	1	100%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	1	1	1	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	3	3	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	3	100%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	3	3	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	3	3	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	1	1	N/A	2	2	0%
42	Eventuels avenants au contrat	N/A	N/A	1	1	1	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	N/A	1	0	1	2	50%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	N/A	1	1	2	2	0%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	N/A	1	1	1	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	1	1	N/A	2	2	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	3	3	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	1	3	3	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
52	Cautions de l'avance de démarrage	N/A	N/A	1	1	1	0%
53	Cautions de bonne exécution	N/A	N/A	1	1	1	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	1	1	1	0%
	SOUS TOTAL =====>	11	13	20	44	57	23%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)							
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	1	1	N/A	2	2	0%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	0	0	N/A	0	2	100%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
	SOUS TOTAL =====>	1	1	0	2	4	50%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures							
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	1	1	1	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	1	1	1	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	1			1	1	0%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	0			0	1	100%
	SOUS TOTAL =====>	1	1	2	3	4	25%
	TOTAL =====>	13	15	22	53	72	26%

Annexe 3 : Fiche d'audit sur la matérialité physique et vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Fiche d'audit de la matérialité physique

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liés à la matérialité physique</i>	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	<i>Réalité physique</i>	Ouvrage existant (confère vue photographique)
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par quantités par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographiques



Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées




SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : Mairie de Bagre

Date : 15/12/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	GANANE Aminata	Mairie Bagre	Comptable	70.82.94-12	
2	BARBARA Elyse	Mairie Bagre	SG	7043 34 41	
3	TIENTORÉ A. KARRIN	Synex	Directeur	+6587308	
4					
5					
6					
7					